

Communauté de Communes du Piémont Vosgien

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE DIX-SEPT MARS

Le Conseil Communautaire de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PIEMONT VOSGIEN**, légalement convoqué le 9 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire, à Badonviller, à l'espace Mansuy, sous la présidence de M. Philippe ARNOULD, Président.

Présents : Mmes, MM Michel CAYET, Bernard MULLER, Catherine CHRISTEN, Jean-Marie GOGLIONE, Anne SIDEL, Dominique DUÉE, Éric TAVERNE, Adeline CAPONE, Philippe MIOT, Agnès RENCK, Roseline MUNIER, René ACREMENT, Jean-Pierre LATZER, Bernadette ROBARDET, Daniel AMBLARD, Michelle PARMENTIER, Régis CHATEL, Mireille MOUGIN, Claude FISCHER Yolande BOULENGER, Dominique FOINANT, Michel BENAD, Fabrice DUBOIS-POT, Philippe BRICOT, Philippe ARNOULD, Joël MATHIEU, Josiane TALLOTTE, Marie-Thérèse GERARD, Thierry CULMET.

Représentés : Mmes, MM, Raymond SCHMITT par Jean-Pierre LATZER, Michel SIMON par Philippe ARNOULD, Jean-Noël JOLÉ par Mireille MOUGIN, Hélène FRICOT par Marie-Thérèse GERARD, Arlette GEHWEILER par Daniel AMBLARD.

Secrétaire de séance : Mme Michelle PARMENTIER

NOMBRE DE DELEGUES		
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :
35	29	34 (33 pour les délibérations relatives aux comptes administratifs)

OBJET	Compte administratif 2015 – budget principal
--------------	---

Après que M. ARNOULD, président, a présenté à l'assemblée le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, puis s'est retiré pour le vote, le conseil de la communauté de communes, sous la présidence de Bernard MULLER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses déficit	Recettes excédent	Dépenses déficit	Recettes excédent	Dépenses déficit	Recettes excédent
Résultat reporté	0	195 769,34	0	113 374,50		309 143,84
Opérations exercice	1 059 252,33	1 157 312,67	847 747,12	591 071,61	1 906 999,44	1 748 384,28
Totaux	1 059 252,33	1 353 082,01	847 747,12	704 446,11	1 906 999,44	2 057 528,12
Résultats définitifs		293 829,68	-143 301,01			150 528,67

2° constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Vote et arrête, A l'unanimité, les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

OBJET	Compte administratif 2015 – budget annexe ordures ménagères
--------------	--

Après que M. ARNOULD, président, a présenté à l'assemblée le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, puis s'est retiré pour le vote, le conseil de la communauté de communes, sous la présidence de Bernard MULLER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses déficit	Recettes excédent	Dépenses déficit	Recettes excédent	Dépenses déficit	Recettes excédent
Résultat reporté		152 709,28		119 056,70		271 765,98
Opérations exercice	956 913,70	1 022 199,6	43 615,59	44 892,82	1 000 529,29	1 067 092,42
Totaux	956 913,70	1 174 908,88	43 615,59	163 949,52	1 000 529,29	1 338 858,40
Résultats définitifs		217 995,18		120 333,93		338 329,11

2° constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Vote et arrête, A l'unanimité, les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

OBJET	Compte administratif 2015 – budget annexe centre multi-accueil
--------------	---

Après que M. ARNOULD, président, a présenté à l'assemblée le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, puis s'est retiré pour le vote, le conseil de la communauté de communes, sous la présidence de Bernard MULLER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses déficit	Recettes excédent	Dépenses déficit	Recettes excédent	Dépenses déficit	Recettes excédent
Résultat reporté						
Opérations exercice	274 417,82	274 497,95	11 097,93	4 618,00	285 515,75	279 115,95
Totaux	274 417,82	274 497,95	11 097,93	4 618,00	285 515,75	279 115,95
Résultats définitifs		80,13	-6 479,93		-6 399,80	

2° constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Vote et arrête, A l'unanimité, les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

OBJET	Compte administratif 2015 – budget annexe chambre funéraire
--------------	--

Après que M. ARNOULD, président, a présenté à l'assemblée le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, puis s'est retiré pour le vote, le conseil de la communauté de communes, sous la présidence de Bernard MULLER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses déficit	Recettes excédent	Dépenses déficit	Recettes excédent	Dépenses déficit	Recettes excédent
Résultat reporté		1,36		63101,28	1,36	63 101,28
Opérations exercice	17 837,33	17 69617		1054590	17 837.33	28 242,07
Totaux	17 837,33	17 697,53		73 647,18	17 837.33	91 344,71
Résultats définitifs	-139,80			73 647,18		73 507,38

2° constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Vote et arrête, A l'unanimité, les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

OBJET	Approbation du compte de gestion 2015 – budget principal
--------------	---

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Arnould, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte des gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il sera procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET	Approbation du compte de gestion 2015 – budget annexe ordures ménagères
--------------	--

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Arnould, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte des gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il sera procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe ordures ménagères dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET	Approbation du compte de gestion 2015 – budget annexe centre multi-accueil
--------------	---

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Arnould, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte des gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il sera procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe centre multi-accueil dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET	Approbation du compte de gestion 2015 – budget annexe chambre funéraire
--------------	--

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Arnould, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte des gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il sera procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe chambre funéraire dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET	Budget annexe centre multi-accueil Affectation des résultats 2015
--------------	--

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2015 du centre multi-accueil,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un résultat de l'exercice cumulé : 80,13 €
- Un déficit d'investissement : - 6 479,93 €

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

DECIDE, d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

Au 1068 : 80,13 €

Au 001 (déficit d'investissement reporté) : 6 479,93 €

OBJET	Débat d'orientation budgétaire – exercice 2016
--------------	---

Après que le Président a présenté les orientations de fonctionnement et d'investissement projetées pour 2016,

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire.

OBJET	Budget annexe ordures ménagères : mises en non-valeur
--------------	--

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A 30 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre,

ACCEPTE les mises en non-valeur suivantes :

Motif	Montant	Références Trésor Public
PV carence *	182.08	2052100232
Surendettement et décision effacement dette	28.44	2030650532
PV Carence	152.08	2062590232
PV carence	209.71	2078290232
PV carence	353.56	2062160232
PV carence	604.55	2079890232
PV carence	396.94	2080090232
PV Carence	630.20	2088080232
Surendettement et décision d'effacement de dette	369.28	2107770832
Surendettement et décision d'effacement de dette	412.37	2107990832
Surendettement et décision d'effacement de dette	815.64	2130860232
PV perquisition et demande de renseignement négatif	392.50	2123620832
PV carence	295.59	2122990232
PV carence	771.52	2120570232
Total	5614.46	

PRECISE que ces mises en non-valeur seront imputées au budget 2016 et indique que des provisions sont constituées au budget pour les assumer.

OBJET	Principe d'abondement des budgets annexes par le budget principal
--------------	--

Le conseil communautaire
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

ACTE le principe d'un abondement annuel des budgets annexes centre multi-accueil et chambre funéraire par le budget principal et permettant de couvrir les éventuels déficits constatés.

OBJET	Convention de mise à disposition de la Maison de la Forêt
--------------	--

Sur proposition du comité consultatif accueil et tourisme,

Le conseil communautaire

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

VALIDE le projet de convention de mise à disposition de la Maison de la Forêt

AUTORISE le président à signer ladite convention.

(convention annexée à la présente délibération)

OBJET	Acquisition de marabouts
--------------	---------------------------------

Le président rappelle que le marabout intercommunal a été endommagé lors d'un coup de vent et qu'il convient de le remplacer. Les opportunités d'achat sont présentées aux conseillers.

Le conseil communautaire

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE d'acquérir d'une part une structure d'occasion de 8m x 24m pour un montant de 5 000 € TTC,

Et d'autre part un ensemble de réception composé d'un chapiteau de 8m x 12m + 10 tables + 20 bancs + 40 chaises en plastique + service de table pour un montant de 3 500 € TTC.

DIT que les crédits nécessaires seront portés au budget primitif 2016.

OBJET	Marché de travaux pour la réhabilitation du refuge du Sagard
--------------	---

Le président fait état de la liquidation de l'entreprise Sainte Pôle Bâtiment, titulaire du lot gros œuvre du marché de réhabilitation du refuge du Sagard. Il convient dans ces circonstances de réaliser une nouvelle consultation.

Le conseil communautaire

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE le président à signer un nouveau devis, dans la limite de 15 000 € HT.

OBJET	Subventions aux projets scolaires 2015-2016
--------------	--

Sur proposition de la commission jeunesse et vie associative de soutenir les projets scolaires visant à favoriser l'ouverture vers l'extérieur et d'attribuer :

Pour les projets menés sur une année scolaire : une aide de 5 €/élève

Pour les projets menés sur plusieurs jours : 5 euros au titre de la première journée puis 8 €/élève pour les 2^{ème} et 3^{ème} nuitées puis 2 € pour les journées complémentaires à hauteur de 30% du montant du séjour, plafonnée à la subvention sollicitée par l'établissement scolaire,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE de soutenir les projets scolaires comme suit, le détail des projets soutenus figurant dans le tableau ci-dessous :

Ecole du Haut Jardinnet : 1 940 €

Ecole de Pexonne : 427 €

Ecole élémentaire du Cirey-sur-Vezouze : 1 952 €

Ecole maternelle de Cirey-sur-Vezouze : 670 €

Collège de la Haute-Vezouze : 805 €

Collège Emile Fournier de Badonviller : 1 305 €

Organisateurs	Actions	Nbre élèves concernés	Montant total	Subvention proposée	
Ecole des Hauts Jardinets	Découverte de Fribourg	21	650 €	105 €	
	Visite de Guédelon	25	2 100 €	325 €	
	Découverte du ski de fond	151	6 932 €	1 510 €	
Ecole élémentaire de Cirey-sur-Vezouze	Guerre 14/18	166	1 114 €	334 €	
	Développement durable	166	2 595 €	778 €	
	Biodiversité à l'Etang de Lindre (57)	145	2 100 €	630 €	
	A la recherche de "l'assassin du père Noël"	21	1 720	210 €	
Ecole de Pexonne	Création d'un arbre musical	51	300 €	90 €	
	Découverte de la montagne	51	1 550 €	255 €	
	Création d'une BD	31	272 €	82 €	
Ecole maternelle de Cirey-sur-Vezouze	L'environnement dans tous ses états	67	2 920 €	670 €	
Collège Haute-Vezouze	"Ecole du spectateur" au théâtre de Lunéville	23	1 195 €	200 €	
	Education au développement durable	34	645 €	193 €	
	NANCY	44	500 €	100 €	
	Etude de la géologie locale	38	200 €	60 €	
	Education artistique et culturelle	61	600 €	180 €	
	Education à la santé	28	240 €	72 €	
	Découverte de Fribourg	32	650 €	160 €	
Collège de Badonviller	A la découverte des Hauts Lieux de la Rome antique	17	5 662 €	425 €	
	Guédelon	26	3 132 €	338 €	
	Visite du tribunal de Nancy	40	350 €	105 €	
	Education au développement durable	40	355 €	160 €	
	visite de Metz + Pompidou	26	390 €	117 €	
	TOTAL		1376	38 460 €	7 099 €

Les subventions seront attribuées sur justificatif de la réalisation des projets et réduites, le cas échéant, en proportion de leur exécution budgétaire.

OBJET	Convention de soutien financier à l'école de musique
--------------	---

Sur proposition de la commission jeunesse et vie associative,

Après étude du budget prévisionnel et des besoins de l'association,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE de soutenir l'école de musique selon les principes suivants :

Versement d'une première part d'un montant maximum de 3 750 € apportée sur la base de 1,25 € par élève par heure de cours individuel et 1,50 € par élève par heure de cours collectif.

Versement d'une seconde part correspondant à 75 % du montant des investissements réalisés durant l'année dans la limite de 1 000 € d'investissements soit 750 € de subvention maximum.

PRECISE que le calcul de la subvention annuelle de chacune des communautés de communes s'effectue au prorata du nombre d'élèves résidant sur leur territoire.

DIT que le montant maximum de l'aide annuelle accordée pour chaque communauté de communes est de 2 500 €, sans que le total des subventions versées par les deux intercommunalités ne puisse dépasser 3 750 € pour la première part et 750 € pour la deuxième part.

OBJET	Subvention Village à bascule
--------------	-------------------------------------

Le festival participatif du Village à bascule se déroulera à Val-et-Châtillon les 20, 21 et 22 mai. Il mêle des représentations de professionnels et d'amateurs. Des ateliers participatifs rassemblant des amateurs encadrés par des professionnels sont en cours.

Le coût prévisionnel du projet est de 137 000 €.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une aide de 5 000 € (soit 3,65% du montant total des dépenses engagées) à l'association « le Village à Bascule » en charge de l'organisation du festival. La subvention sera versée sur présentation du bilan financier global et définitif.

OBJET	Subvention exceptionnelle au syndicat mixte d'aménagement des lacs – année 2016
--------------	--

Suite aux difficultés financières rencontrées par le Syndicat des Lacs, et après un long travail de concertation, de nombreux partenaires territoriaux se sont entendus pour apporter une contribution au budget de fonctionnement 2016 du Syndicat des Lacs de Pierre-Percée.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
Bernard MULLER, président du syndicat mixte ne prenant pas part au vote,
A 31 voix pour et 2 abstentions

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 10 000 € au titre de l'exercice 2016 au Syndicat des Lacs de Pierre-Percée.

OBJET	Création d'un poste de rédacteur principal 2eme classe
--------------	---

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2016.

OBJET	Création d'un emploi saisonnier à la Maison de la Forêt
--------------	--

Afin d'assurer un accueil adéquat à la Maison de la Forêt, il est proposé de créer un poste non permanent (saisonnier) dont les missions seront les suivantes :

- Accueil physique et téléphonique
- Promotion du territoire et des activités
- Vente de produits et prestations
- Suivi des inscriptions pour les activités proposées
- Entretien des locaux

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, non permanent, à temps non complet, du 15 avril au 15 octobre.

OBJET	Viabilisation de la zone des faïenceries : demandes de subventions
--------------	---

Le président fait état de l'importance de viabiliser la zone des faïenceries de Badonviller afin de pouvoir répondre aux demandes de foncier à vocation artisanale.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

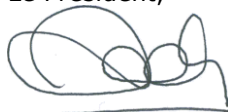
SOLLICITE le concours financier de l'Etat (au titre de la DETR) et du conseil départemental (au titre du CTS) ou de tout autre dispositif de financement dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES			RECETTES		
	Montant HT en €	Montant TTC en €	Financeurs	Montant attendu en €	Taux
Travaux de viabilisation enfouissement de réseaux Aménagement de voirie	118 508	142 209	Etat- DETR	55 779	40 %
			Conseil départemental	41 834	30 %
			Autofinancement	41 834	30 %
Frais Maitrise d'œuvre	10 939	13 126			
Frais de géomètre (division parcellaire)	5000	6000			
Dépenses imprévues	5000	6000			
TOTAL	139 446	167 336		139 446	100 %

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Fait à Badonviller, le 29 mars 2016.

Le Président,



Philippe ARNOULD